

Mise à jour juin 2018

Fiche outil « Projet de santé »

Rédiger un projet de santé



Elément fondateur d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), le projet de santé distingue l'équipe qui l'a rédigé d'un regroupement de professionnels.

Pour l'élaborer, retrouvez sur cette fiche les différents items listés dans le Cahier des charges de la DGOS.

Pour l'équipe de soins primaires, Le projet de santé est le cœur : c'est ce qui réunit les professionnels.

Il permet de fonder l'équipe, la structurer, définir les éléments sur lesquels l'exercice pluriprofessionnel puise ses forces.

C'est ainsi :

- ✓ un **document stratégique** puisqu'il définit l'organisation concrète entre les professionnels et les projets à venir.
- ✓ un **document dynamique** qui évolue :
 - ☞ à mesure du développement de l'équipe, des projets
 - ☞ en fonction des besoins du territoire.

Il fait l'objet d'un échange avec l'ARS qui le valide :

☞ *Si le socle minimal fixé par un cahier des charges est respecté*

(Cahier des charges DGOS du 27/07/2010)

☞ *Après avoir partagés avec l'équipe les objectifs du projet.*

☞ **Actualiser son projet ?**

- ✓ La **matrice de maturité** développée par la Haute Autorité de Santé (HAS)
 - ✓ les critères de l'**ACI**
 - ✓ **Etc.**
- peuvent être des guides et des ressources pour s'auto évaluer et faire évoluer le projet au regard :
- ✓ des besoins du territoire,
 - ✓ des caractéristiques de l'équipe et de ses objectifs,
 - ✓ De sa maturité,
 - ✓ des items / critères qui pourraient être développés.

LES OBJECTIFS D'UNE MSP TRADUITS DANS LE PROJET DE SANTÉ

Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé,

Améliorer la qualité de la prise en charge des patients,

Maintenir voire renforcer l'offre de soins sur le territoire,

Favoriser la prévention à la santé.

☞ EN COURS DE RÉFLEXION ? QUELLES DÉMARCHES ?

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ☒ Rencontrer les différents professionnels et acteurs du territoire. ☒ Délimiter le projet : <ul style="list-style-type: none"> ? Volet immobilier ? ? Porté par une collectivité publique ? ☒ Identifier les ressources et les acteurs forts. | <ul style="list-style-type: none"> ☒ Informer de la démarche la Délégation Départementale de l'ARS. ☒ Ne pas hésiter à solliciter un soutien et un accompagnement à la fédération ☒ Se fixer des objectifs réalistes : tous les items listés ne sont pas obligatoires à la première rédaction. Un projet de santé est amené à évoluer. |
|---|---|

Socle du Cahier des Charges

Pour être validé, un projet de santé doit contenir un **socle minimal** :

Le diagnostic des besoins de santé du territoire où s'implante la MSP,

L'organisation :

☞ **Le projet professionnel** :

Pluriprofessionnalité : 2 médecins généralistes et 1 paramédical

Organisation du travail formalisée

Accueil de professionnels de santé en formation

☞ **Le projet de soins** :

Prise en charge des patients pluriprofessionnelle coordonnée,

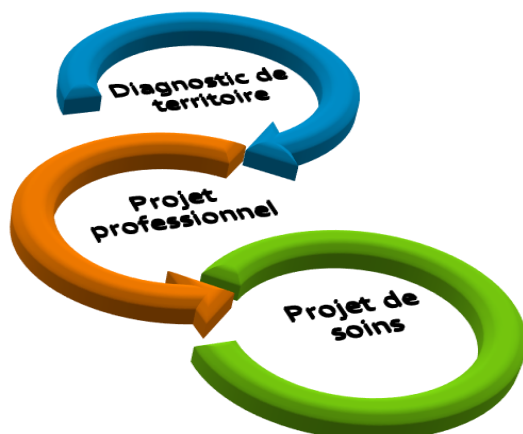
Continuité des soins pour répondre aux demandes non programmées,

Coordination avec les autres acteurs de santé,

Prévention à la santé (dépistage, éducation à la santé, éducation thérapeutique, etc.)

Systeme d'information partagé.

Le projet de santé est donc l'articulation de ces 3 éléments :



D Diagnostic de territoire

Caractéristique du territoire

- Contexte géographique et économique du territoire ?
- Socio démographie de la population locale et ses perspectives ?
- Projets d'aménagement du territoire ? Si oui, lesquels ?

Sources disponibles :

- ✓ Insee.fr
- ✓ Données de la communauté de communes, du pays, etc.

Offre de santé du territoire

- Effectif actuel de professionnels de santé libéraux sur le territoire ?
- Effectif prévisionnel à horizon de 5 ans ?
- MSP ou autres équipes coordonnées ?
- Etablissements hospitaliers ? Et autres établissements de santé ?
- Autres dispositifs ou structures ?
- Analyse ?

Sources disponibles :

- ✓ Ameli.fr (assurance Maladie)
- ✓ ORS
- ✓ INSEE
- ✓ Ordres professionnels
- ✓ <http://cartosante.atlasante.fr>

Besoins de santé :

- Eléments disponibles sur l'état de santé de la population
- Analyse des besoins de soins ?

Sources disponibles :

- ✓ ORS
- ✓ <http://cartosante.atlasante.fr>
- ✓ PRS, SROS ?
- ✓ Diagnostic du contrat local de santé
- ✓ Données du CCAS ou CIAS ?

☞ Le projet de santé est une réponse à ce diagnostic : la définition de missions portées pour y répondre en termes de soins, de suivi, de prévention à la santé, de formation, etc.

Management de la structure

- Où se situe la MSP ? (différents lieux concernés si multisite) ?
- Différentes catégories de professionnels au projet, temps de présence, lieu (si multisite) ? *(dont les consultations avancées sous forme de vacations)*
- Structure juridique créée ou à venir ? Objectifs de ces structures ? *1 ou plusieurs structures peuvent co exister, selon la volonté du groupe, la définition du projet.*
 - Association (pour porter le projet de santé, rassembler l'ensemble des professionnels, 1 dimension territoriale du projet ? Intégration des usagers ? Etc.)
 - SISA (Seule structure juridique en capacité de recevoir les nouveaux Modes de Rémunération)
 - SCM (Pour partager les moyens matériels ?)
- Locaux communs et salle de réunion ?
- Cabinet(s) pour les vacations ?
- Mutualisation de personnel (accueil, secrétariat, entretien, etc.), de matériel ?
- Logement pour les remplaçants ? Les stagiaires ?

Organisation de la pluriprofessionnalité :

- Gouvernance et coordination ? *Comment s'organiser la mise en œuvre du projet et la gestion de la structure (1 ou plusieurs groupes, 1 personne est-elle désignée comme référent, interlocuteur dédié pour les institutions, etc.)*
- Réunions Pluriprofessionnelles : réunions d'équipe, réunions interprofessionnelles autour de thèmes, groupe de pairs ou groupe qualité, etc. ?
- Coordination pluriprofessionnelle autour du patient ?

Le management de la structure C'est définir :

- ✓ Les forces en présence,
- ✓ L'organisation du travail entre les professionnels,
- ✓ Les mesures pour assurer une coordination optimale entre les différents professionnels.

Dispositif d'information : système adapté pour la gestion et la coordination entre professionnels, afin de favoriser notamment la continuité des soins.

- Modalités de partage des informations de santé ?
- Organisation pour faciliter l'accès du patient à ses informations médicales ?

Sources disponibles :

ASIPsanté : certains logiciels sont spécifiquement labélisés par cette agence pour les maisons de santé. Le label s'appuie sur un certains nombre de fonctionnalités qui permettent l'exercice pluriprofessionnel et la coordination autour du patient.

☞ *La mise en place d'un logiciel labélisé par cette structure est un prérequis pour percevoir les Nouveaux Modes de Rémunération au titre de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel.*

Développement professionnel continu ou démarche qualité :

- Organisation facilitant le DPC ?
- Formation(s) interprofessionnelle(s) ?
- Démarches d'amélioration continue de la qualité ?
- Evaluation du projet prévue ? *La matrice de maturité développée par l'HAS peut être un support pour évaluer l'avancée du projet, définir des axes d'amélioration ou de développement.*

Accueil d'étudiants Recherche

- Maîtrise de stage ?
- Accueil de stagiaires prévu ? Catégorie(s) professionnelle(s)
- Engagement dans des travaux de re-

Ou l'organisation de la prise en charge

Quelle organisation pour permettre l'accès de tous aux soins ?

- Horaires d'ouverture ?
- Accessibilité pour les personnes en situation de handicap ?
- Accessibilité financière ?
- Accessibilité aux droits ?
- Communication auprès des patients en conformité avec les règles de déontologie ?

Quelle organisation pour assurer la continuité des soins ?

- Quelle(s) réponse(s) aux demandes de soins non programmées, en dehors des heures de permanence des soins ?
- Participation aux différents dispositifs de permanence des soins existant sur le territoire ?

Quelle coordination ou coopération avec les autres intervenants dans le parcours de soins du patient ?

- Structures hospitalières ?
- Autres services sanitaires ?
- Services médicosociaux ?
- Associations de patients ? Etc.
- Coordination existante ? Formalisée ?
- Coordination envisagée ?
- Par quels moyens ? Sur quels aspects ?

Quels éléments évaluant la qualité de la prise en charge ?

- Elaboration de protocoles sur des problématiques / besoins de la patientèle ?

Développement d'actions spécifiques pour la patientèle ?

- Santé publique : prévention et promotion de la santé ?
 - En partenariat avec le réseau territorial ?
 - En Relais des campagnes nationales ?
 - Education Thérapeutique du patient ?
- Développement d'actions innovantes autour des nouvelles pratiques de prise en charge ?
 - Télémédecine ?
 - Conventionnement avec des structures pour faciliter l'accès à certaines spécialités ou techniques ?
- Implication des patients au sein de la Maison de santé ? *(Par le recueil de leur avis, la création d'une association, la mise en place d'un groupe usagers, etc. ?)*

☞ **Ne perdez pas de vue que le projet de santé est le socle de votre équipe.**

Le rédiger, vous permet de **partager le même constat, la même vision, et ainsi définir ensemble des objectifs, votre réponse.**

Cet « exercice » crée une dynamique qui développe la vision, entretient les réflexions, leurs avancées et permet au projet d'évoluer. C'est un processus.

L'état des lieux, l'analyse des difficultés existantes sur le territoire peuvent modifier les objectifs fixés. Il peut en être de même lors de la définition de la raison d'être du projet.

L'évaluation régulière du projet permet de relancer cette dynamique, et de mesurer le chemin parcouru.

Elle permet d'ajuster et de réorienter la vision de redéfinir les objectifs si besoin.

☞ **D'un premier projet de simple développé autour de quelques axes, votre équipe se réunira et le construira dans le temps. L'essentiel est de le partager !**